

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

# **Appel de socialistes pour les retraites**

- Social - Retraites -

Date de mise en ligne : jeudi 10 octobre 2013

---

**Démocratie & Socialisme**

---

### **Nous reproduisons ici une information envoyée aux signataires de l'appel des socialistes pour les retraites par son initiateur.**

Notre appel de socialistes pour les retraites a reçu 5 300 signatures avant que le gouvernement ne dévoile le projet de loi qu'il soumet aux parlementaires.

Ce projet poursuit au delà de 2020 l'allongement du nombre d'annuités nécessaire pour ne pas subir de décote sur la retraite de base de la Sécu, que la loi Fillon, confortée par Woerth-Sarkozy, avait déjà programmé jusqu'en 2020.

Or, c'est précisément l'impossibilité d'atteindre les 43 annuités qui ferait baisser les pensions des retraités et la décote leur ferait subir un double prélèvement. Par exemple, la pension de base de la Sécu, de 50 % du salaire de référence, tomberait à 33 % environ, pour 5 annuités manquantes.

Nous disions « *pas un trimestre de plus ! pas un euro de moins !* ». Nous n'avons pas été écoutés... Aurions-nous échappé au pire qu'on nous annonçait, puisque des mesures plus favorables sont prévues pour les maternités, la pénibilité et pour les apprentis ? Mais si cette contre-réforme était adoptée en l'état, ces mesures ne compenseraient pas, même pour ceux qui valideraient toutes leurs années d'apprentissage, la baisse des pensions provoquée :

- ▶ par l'allongement du nombre d'annuités (jusqu'à 43 annuités),
- ▶ mais aussi par la fiscalisation des majorations de pension (3 enfants...),
- ▶ ainsi que par le report de l'indexation des pensions (du 1er avril au 1er octobre).

Ce projet obéit au veto que le MEDEF oppose à toute augmentation de la part patronale de cotisation sociale : de façon hypocrite, pour pouvoir imposer une augmentation de la part salariale de cotisation sociale, qui réduit le salaire net, le gouvernement annonce une augmentation équivalente de la part patronale de cotisation sociale... que le patronat ne paierait pas parce qu'elle serait compensée par une réduction de ses cotisations aux caisses d'Allocations familiales. Ce sont donc les contribuables qui compenseraient cette réduction. !

François Hollande nous promettait le 28 août une « réforme juste et équilibrée ». Pour en juger, il suffit d'aller sur le site du Premier ministre pour savoir sur qui porterait le financement de cette contre-réforme : en 2040, le prélèvement cumulé serait de 16 milliards d'euros sur les revenus des retraités et des salariés en activité. Il serait de 0,8 milliards sur les profits des entreprises (cotisation « pénibilité »).

Pourtant, après avoir choisi le taux de remplacement attribué au salaire de référence (par exemple 75 %), il suffit d'ajuster le taux de cotisation pour avoir une réforme juste :

## **Retrait de tout allongement des annuités !**

## **Maintien de la non imposition des majorations !**

## **Maintien de l'indexation des pensions au 1er avril !**

**Augmentation effective de la part patronale de cotisation !**

**Élargissement de l'assiette de cotisation à tous les revenus distribués !**

[www.socialistes-pour-les-retraites.fr](http://www.socialistes-pour-les-retraites.fr)